



Lettre ouverte aux Autorités nationales compétentes, aux Partenaires de Développement de la Guinée-Bissau et à la Communauté Internationale concernant un projet qui menace le Parc Naturel des Lagoas de Cufada

Les lagoas de Cufada, Bionra et Bedasse, situées dans la région de Quinara, constituent la plus grande réserve d'eau douce superficielle de la Guinée-Bissau et comprennent des écosystèmes de zones humides et de forêts d'intérêt patrimonial exceptionnel. La partie terrestre, composée de forêts denses, abrite notamment une population de chimpanzés, plusieurs espèces d'ongulés et même des éléphants dont quelques individus sont observés régulièrement. Les zones humides accueillent de grandes concentrations d'oiseaux d'eau migrateurs et représentent des milieux privilégiés pour la pêche et l'élevage. Mais leur fonction la plus importante réside dans la conservation des ressources en eau, fonctionnant comme une grande éponge qui se remplit pendant la saison des pluies et alimente les réserves en eau sous-terraines, les puits, les cultures et la végétation sauvage de la région.



Ces caractéristiques ont conduit à la classification de Cufada, en 1990, comme Zone Humide d'Importance Internationale, le 1^{er} site Ramsar de Guinée-Bissau, sous l'égide de la Convention de Ramsar. Ultérieurement, en l'an 2000, le site a été classé par le Gouvernement Bissau-Guinéen comme Parc Naturel des Lagoas de Cufada par décret-loi 12/2000 (Bulletin Officiel 49, du 4/12/2000). En 2001, la zone a été classée par Birdlife International comme l'une des plus importantes pour les oiseaux sur le Continent africain, avec le statut IBA (*Important Bird Area*). D'une superficie de 89 000 ha, le Parc est occupé par près de 5 000 habitants, dispersés en 33 villages, et qui dépendent des ressources et services innombrables que le site est en mesure de leur offrir gratuitement !

L'engagement du Gouvernement de la Guinée-Bissau dans la conservation et la bonne gestion des ressources naturelles via la création d'un système d'Aires Protégées, dont Cufada est partie intégrante, et qui couvre près de 15% du territoire national, a représenté le seul progrès enregistré par le pays dans la réalisation des Objectifs du Millénaire.



Cependant, après le Coup d'Etat d'Avril 2012, la pression sur les ressources naturelles, les forêts en particulier, a augmenté de façon alarmante, provoquant plusieurs alertes concernant l'abattage massif et sélectif d'arbres décimant les Palissandres, ou Bois de rose *Pterocarpus ericaneus*, une des espèces à très haute valeur commerciale. Le moratoire sur la coupe des forêts du 1^{er} avril 2015, décrété par le Gouvernement issu des élections de 2014, est parvenu à arrêter cette hémorragie. Mais depuis les derniers mois, de nombreuses alertes ont été lancées concernant la reprise de ces activités illégales.



Très récemment est venu à la connaissance du public le lancement d'un investissement dans la région de Quinara qui se traduira –dans l'immédiat- par de nouveaux abattages d'arbres à l'intérieur du Parc de Cufada. Il s'agit de la construction, à Buba, d'une Centrale électrique thermique de 10 Mw, destinée soi-disant à la fourniture d'énergie électrique aux villes de Buba et Fulacunda et villages proches.



Selon les informations qui ont pu être obtenues, il s'agit d'un projet signé en 2007 dans le cadre d'un accord de crédit entre la Banque commerciale de l'Inde et le Ministère des Affaires Etrangères de la Guinée-Bissau. Le projet a été maintenu dans la plus grande discrétion depuis sa signature, et il est venu à la connaissance du public avec le début des travaux de construction de la centrale et les alertes consécutives lancées par les activistes et organisations environnementales, parmi lesquelles Tiniguena, à partir de décembre 2016.

Ces alertes s'appuient sur : 1) l'expérience de projets ambitieux – et mal planifiés – qui ont déjà conduit à la déforestation de zones à l'intérieur de ce Parc ; 2) la violation de lois en vigueur et d'engagements pris au niveau international ; 3) le manque d'encadrement et de planification du projet et l'absence de transparence dans son exécution ; 4) l'existence d'alternatives viables susceptibles de résoudre le besoin des population en énergie ; 5) les risques réels que fait courir le projet vis-à-vis de l'environnement et de la subsistance des populations locales ainsi que de la résilience de la Guinée-Bissau par rapport aux changements climatiques.

1. Expérience passée

Une partie des forêts de Cufada ont été sacrifiées lors de l'ouverture de la route qui devait relier la zone d'exploitation de la bauxite, dans la région de Boé, à la ville de Buba à proximité de laquelle est prévue la construction d'un port minéralier sur le Rio Grande de Buba. La route a été ouverte en 2006, sachant que sa trajectoire a été corrigée à deux reprises, provoquant la coupe redoublée d'essences précieuses soi-disant pour une erreur de calcul des opérateurs...Dix années plus tard, le port n'a toujours pas été construit, pas plus que

l'exploration de bauxite n'a commencé. Mais plus de 50 ha de forêts denses à l'intérieur du Parc et beaucoup plus à l'extérieur ont été abattus, sans que les populations locales ou l'Etat n'aient retiré un quelconque profit d'un tel sacrifice.



Et 10 années plus tard apparait ce nouveau projet de construction d'une centrale électrique à Buba. Selon les données obtenues, l'installation des lignes électriques implique la déforestation à l'intérieur du Parc d'une bande de 10 m entre les villes de Buba et Fulacunda distantes de 35 km. Les travaux sont en train de démarrer sans garanties que l'expérience de la route fictive entre Boé et Buba ne se répète, sans que le port annoncé n'ait vu le jour, ou que la moindre particule de bauxite n'ait été extraite de notre sous-sol. Ne reste qu'une piste traversant une ancienne zone de forêts aujourd'hui dévastées.

Cette pratique de lancement de projets douteux, présentés comme autant d'arguments en faveur du développement des populations locales et du pays, dans des situations rarement conformes à la légalité institutionnelle, tirant partie des moments de crise ou de turbulences politiques durant lesquelles les institutions de la République sont fragilisées ou en perte de légitimité, a tendance à proliférer en Guinée-Bissau.

2. Violation des lois

La construction de la Centrale a déjà commencé et la coupe des forêts pour l'installation des lignes doit commencer sous peu, sans que n'aient été faites les études préalables d'impact environnemental et socio-économiques exigées par la loi.

On constate ainsi la violation d'un bon nombre de lois en vigueur au niveau national (Loi-cadre sur les Aires Protégées, Loi sur l'Évaluation Environnementale, Loi de base sur l'Environnement, Loi sur le Foncier) et sectoriel (Décret-loi de création du Parc de Cufada).

On constate également le non-respect d'importantes conventions et engagements internationaux pris par la Guinée-Bissau, et en particulier vis-à-vis de la Convention de Ramsar (relative aux Zones Humides) et de la Convention de Bonn (relative aux espèces migratrices).

3. Absence de planification et de transparence

Il est urgent de mettre fin au négoce de bois précieux qui s'est développé en Guinée-Bissau ces dernières années, se présentant sous diverses formes, en particulier par le biais de projets aux contours obscurs, corrompant depuis les hauts dirigeants civils et militaires jusqu'aux entrepreneurs et aux simples citoyens qui, en situation de crise, bradent nos forêts pour s'enrichir de façon aussi rapide qu'illégale.

Tout laisse croire que ce projet de construction d'une centrale thermique à Buba pour la distribution d'énergie électrique dans la région est un éléphant blanc de plus. S'agissant d'un investissement de la part d'une entreprise privée, sa rentabilité économique sur la seule base de la vente d'énergie électrique est en effet plus que douteuse, a fortiori dans une région de grande pauvreté où seul un petit nombre de personnes pourront payer leur facture d'électricité. Alors, d'où viendront les recettes ?

S'ajoute à cela le fait que la promiscuité identifiée entre des opérateurs du secteur du bois avec l'entreprise qui doit fournir l'énergie justifie une telle suspicion. S'agirait-il d'une forme déguisée pour l'Etat de subventionner la fourniture d'énergie et de bois à des privés de ce secteur ? Mais qui devra rembourser le crédit concédé par la banque indienne ?

4. Il existe des alternatives !



Il est clair que les populations rurales ont un besoin urgent d'énergie pour pouvoir améliorer leurs conditions de vie et de travail. Mais il est tout à fait possible de leur fournir une énergie propre, tirant partie des progrès technologiques faisant appel à l'énergie solaire, via l'installation de petites unités décentralisées, de moindre coût, plus faciles à gérer avec la participation des usagers, à l'exemple de l'expérience de la ville de Bambadinca où une centrale solaire a été installée qui fournit de l'électricité à la population.

Le soleil est l'énergie la plus propre et la plus appropriée pour des pays comme la Guinée-Bissau !

5. Risques pour l'environnement et les moyens de subsistance des populations locales

Au-delà d'être hautement polluantes, contaminant l'air, la terre et l'eau de par ses résidus, les centrales thermiques nécessitent des coûts d'investissement et de fonctionnement élevés, compte tenu des contraintes d'entretien et des coûts astronomiques de combustibles.

Les forêts représentent un bien précieux qui ont besoin de décades voire de siècles pour se régénérer ! Elles nous protègent des changements climatiques, aident à protéger les sols, à alimenter les nappes phréatiques. C'est ainsi que les zones humides et les forêts s'unissent au sein du Parc Naturel des Lagoas de Cufada pour garantir à tous ses habitants le bien essentiel sans lequel aucun être vivant ne peut survivre : l'EAU !



Pour permettre au Parc de Cufada de continuer à remplir ses fonctions vitales et nous fournir ressources et services précieux, CE PROJET DE CONSTRUCTION ET D'INSTALLATION D'UNE CENTRALE ELECTRIQUE A L'INTERIEUR DU PARC DOIT ETRE ARRETE IMMEDIATEMENT ET LA CENTRALE DOIT ETRE DELOCALISEE vers un autre site et reconvertie en d'autres formes de production d'énergie plus propres et moins risquées sur le plan environnemental et de la santé humaine !

Dans ce sens, les organisations signataires de cette lettre ouverte exhortent les autorités nationales compétentes à :

1°) Appliquer et assurer le respect des Lois et Conventions internationales approuvées et ratifiées par l'Etat Bissau-Guinéen ;

2°) S'assurer qu'aucune coupe de bois extensive ne soit faite à l'intérieur du Parc Naturel de Cufada dans le cadre de ce projet ou de quelque autre initiative publique ou privée que ce soit ;

3°) Garantir la délocalisation de la centrale et de ses extensions vers une autre zone à l'extérieur des limites du Parc, à définir après réalisation des études d'impact environnemental et socio-économique préalables ;

4°) Investir avec détermination dans une énergie propre et durable, se basant sur le recours à l'énergie solaire, favorisant la création de sites de production décentralisés et de moindres coûts de fourniture aux populations, bannissant progressivement les centrales thermiques hautement polluantes et de coûts d'investissement, de fonctionnement et d'entretien élevés ;

5°) Respecter et faire respecter le moratoire approuvé et en vigueur, interdisant l'abattage massif d'arbres et le négoce criminel de bois précieux constituant un véritable crime environnemental et économique commis contre la Nation Bissau-Guinéenne dans son ensemble !

Les signataires appellent en outre les partenaires de la Guinée-Bissau en matière de conservation et de développement durable à user de toute leur influence pour **garantir le respect des Lois en faveur d'une bonne gouvernance des ressources naturelles en Guinée-Bissau**, de même que les Conventions et accords par lesquels l'Etat Bissau-Guinéen s'est engagé à la conservation des ressources naturelles et qui constituent des biens communs de l'humanité.

Bissau, 25 Janvier 2017

Les Organisations signataires:

Tiniguena – Esta Terra é Nossa!

Ligue Bissau-Guinéenne des Droits de l'Homme

Miguel de Barros
Directeur Exécutif

Augusto Mário da Silva
Président